

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
23 juin 2008**

L'an deux mil huit, le vingt trois juin à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT, M. J. GRELET, Mme N. TERRIOT, M. Ch. BAUJARD, Mme A. GIGON, M. H. GAUDE, Mme D. LETOUZEY, M. JM. COLLET, Mme G. GUINET, Mme S. CHAUVINEAU, Mme M. ROUSSELET, Mme I. RETAILLEAU, M. B. BELHADJ, Mme C. CORMILLOT, M. G. PERRIN, Mme M. BIGEARD, M. X RABAGO, M. D. LEFEBVRE, Mme F. MOZER, M. JM GARCIA, M. Th. DARPHIN, Mme A. LIOTARD, M. A. AUFFRET, Mme Ch. SOLDATI, M. M. FANOÏ.

Excusés : Mr D. GASSE (procuration à A. GIGON) Mme A. DEMANGEON (procuration à M. MAILLOT), Mme Sylvie CHAUVINEAU est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2008.

2°) Délégation de compétences au Maire :

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à 206 000 € H.T. le montant maximum pour lequel le Maire est autorisé à prendre et signer toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés en procédure adaptée définie par le code des marchés publics et autorise le Maire à exercer au nom de la commune les droits de préemption sur l'ensemble des zones urbaines (zone U) et d'urbanisation future (NA et 1 NA).

3°) Location d'une partie de la parcelle de terrain ZE 167

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de location de 640 m² de terrain issu de la parcelle ZE 167 (à l'entrée de la ville en venant de Dijon) à l'Entreprise FEBVRE.

4°) Convention de servitudes avec Gaz de France :

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir pour le passage de canalisation de gaz pour l'alimentation du vestiaire quillier à la Plaine de jeux.

5°) Dénomination d'impasse :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de dénommer l'impasse du lotissement Faubourg de la Tour « impasse Faubourg de la Tour ».

6°) Adhésion au Groupement d'Intérêt Public – e-bourgogne :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 mars 2007, le conseil municipal avait décidé d'adhérer à l'association de préfiguration e-bourgogne. L'Etat ayant confié à la Région Bourgogne, la conduite de l'expérimentation d'une plate-forme électronique de services fournis aux citoyens, aux entreprises et tous autres usagers de différents services publics par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public du territoire Bourguignon.

Il s'agissait d'une phase de préfiguration de ce que pourra être la structure de partenariat et la configuration de la plate-forme nécessaire.

Pour développer et accélérer la mise en place de nouveaux services tout en respectant les valeurs fondamentales que sont l'équité d'accès pour toutes les collectivités et la solidarité entre ses membres, e-bourgogne va se doter d'une personnalité juridique propre : un Groupement d'Intérêt Public d'administration électronique.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au G.I.P. ce qui facilitera et allégera le travail des agents, répondra à la demande pressante de l'opinion publique pour une administration moderne, simple, accessible.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au G.I.P. et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

7°) Règlement intérieur de la piscine municipale :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la piscine municipale joint à l'ordre du jour.

8°) Plan d'organisation des secours à la piscine municipale :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan d'organisation des secours à la piscine joint à l'ordre du jour.

9°) Acquisition de terrains pour emprise de voirie rue Jean Ducros :

Jacques GRELET 1^{er} adjoint expose au conseil municipal que tous les propriétaires de la rue Jean Ducros ont accepté de céder à l'euro symbolique l'emprise de voirie nécessaire pour la réalisation du réseau assainissement et le renforcement du réseau eau potable.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

10°) Acquisition de terrain site « LINPAC » – hors ZAC :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la SEMAAD a acheté la totalité des propriétés foncières sises sur la commune d'Is-sur-Tille à la société LINPAC.

Certains terrains ne sont pas inclus dans le périmètre de la ZAC, et la SEMAAD propose de céder à la commune ces terrains d'une superficie totale de 20 905 M² pour un montant de 4 805 €, les frais d'actes en sus à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ces terrains aux conditions ci-dessus décrites et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

11°) Convention de transfert des équipements et espaces communs « Clos de la Forge » :

Sur proposition de Jacques GRELET 1^{er} adjoint, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert des équipements et espaces communs du programme de construction à édifier sur la commune à l'angle de l'avenue Carnot, de la rue Jean Ducros et de la rue Félix Laidet (1 immeuble collectif comprenant 7 logements et 15 maisons individuelles)

12 °) Aménagement de chemins ruraux :

Annie GIGON, adjointe à l'urbanisme, indique que par délibération du 21 janvier 2008, le conseil municipal avait décidé la transaction à réaliser pour la modification du tracé du chemin rural n° 7. Les chemins ruraux étant des chemins affectés à l'usage du public, l'aliénation ne peut être réalisée qu'après enquête publique. Les services préfectoraux sollicitent l'annulation de la délibération qui ne respecte pas l'article L.161-1 du code rural.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'annuler la délibération ci-dessus référencée.

13 °) Cession de terrains au faubourg de la Tour :

Suite à un échange de terrains entre la commune et Mr BERTRAND (la parcelle AR 97 est devenue AR 345, il convient de modifier la délibération du 26 mars 2007 concernant la vente de terrains à la Sté CAPELLI au Faubourg de la Tour.

A l'unanimité, le conseil décide la vente des parcelles AR 95-100-101-258-271-330-332-338-345 et 347 à la Société CAPELLI aux conditions définies dans la délibération du 26 mars 2007.

14 °) Modalités de versement du régime indemnitaire au personnel communal :

Sur proposition de Michel MAILLOT, Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide que le versement du régime indemnitaire au personnel communal sera mensuel et non trimestriel.

15°) Décision modificative n° 2 – budget général :

Madame Nicole TERRIOT, adjointe aux finances propose au conseil municipal l'ouverture et la réduction de dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Elle rappelle que cette D.M. prend notamment en compte les réajustements de crédits par rapport au budget primitif, l'inscription de nouvelles dépenses qui ont fait l'objet d'une décision du conseil municipal.

La D.M.1 s'équilibre en fonctionnement à la somme de 66 985 €

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) s'élève à 9 463 €.

Pour les autres inscriptions en dépenses, il s'agit, de subventions et de location de matériel pour animation de la journée par le groupe Fest Is, qui se reproduira en août prochain, de l'adhésion à e-bourgogne, travaux de mise aux normes dans bâtiments.

Le détail des recettes se décline comme suit :

- Inscription de la compensation pertes de base TP (LINPAC) qui n'avait pas été inscrite au BP, puisque le montant n'était pas connu.

- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 68 445 €. Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :
- Dépenses nouvelles : étude pour extension du restaurant municipal, défibrillateur automatique pour bâtiments sportifs. A noter que celui de la piscine (semi-automatique) est déjà en place.
- Réajustement de crédits pour la MDEF, pour création d'un local archives sous la galerie et réseau eaux pluviales rue François Mitterrand.
- Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :
- Dotations cantonale voirie et produit des amendes de police 2008.

A l'unanimité le conseil municipal adopte la décision modificative proposée.

16 °) Subventions pour animation du 13 juillet 2008 et animation « Fest Is » le 29 août 2008 :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Arts & Hobby pour l'animation du 13 juillet et 1 200 € à l'association Effet Bœuf pour l'animation « Fest Is » le 29 août à la salle des capucins.

17 °) Approbation du DCE – Place Général Leclerc :

Jacques GRELET 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal que le projet a fait l'objet d'une présentation en commission d'urbanisme. Le lundi 30 Juin, l'architecte présentera aux riverains et à toutes personnes intéressées le projet. Il propose au conseil municipal d'accepter ce projet qui est consultable en mairie pour permettre de lancer cette opération.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le D.C.E. et décide de traiter ces travaux par voie de marché négocié avec un lot unique.

18°) Rénovation de l'église : avenants à marchés de travaux :

Henri GAUDE Adjoint aux travaux, informe le conseil municipal que pour les travaux de rénovation de l'église, certains travaux n'avaient pas été prévus notamment au niveau de la charpente, et de l'isolation pour l'humidité. Des avenants ont été proposés pour un montant de 19 134.05 € H.T. et ont été acceptés par la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la passation de cet avenant.

19°) Point Relais Emploi – avenant n° 1

Jacques GRELET 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal qu'en cours de réalisation des travaux, il s'est avéré que le mur qui relie la MDEF à la mairie n'était pas un mur de pierre. Compte-tenu de l'implantation de la galerie, il est proposé d'aménager un local archives sous cette galerie. Ces travaux représentent un coût supplémentaire de l'ordre de 34 566.14 € H.T. y compris des travaux supplémentaires dans le bâtiment.

Cet avenant a été accepté par la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la passation de cet avenant.

20° Alimentation eau potable – assainissement – tranche n° 6 – avenant n° 1

Jacques GRELET 1^{er} adjoint, présente l'avenant n°1 du marché de travaux passé avec l'entreprise SD3ATP et qui concerne :

- la reprise du branchement d'eaux usées de la maison des associations ;
- l'extension du réseau d'eau potable sur 160 ml en PVC 63 mm sur le chemin rural n° 22
- la pose de 70 ml supplémentaires de réseau d'eau potable en fonte DN 80 mm rue Jean Ducros, ceci pour renouveler la conduite jusqu'à la vanne de sectorisation existante.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la passation de cet avenant pour un montant de 21 486.39 €.

Questions diverses :

Michel MAILLOT, rappelle que le conseil municipal se réunira le vendredi 27 juin à 18 h 30 pour désigner les électeurs aux élections sénatoriales.

Thierry DARPIN demande s'il est possible pour la liste « Demain Autrement » d'obtenir un local pour y tenir des réunions en application de l'article L2121-27 du CGCT qui stipule que « dans les communes de plus de 3500 habitants, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local commun. Les modalités de cette mise à disposition sont déterminées par décret. Michel MAILLOT indique que cette demande sera examinée.

Is-sur-Tille le 30 juin 2008

Le Maire,
Michel MAILLOT